

Allocution FNE Ile de France

Bonjour à tous,

Tout d'abord je voudrais excuser Mme Christiane Paravy, présidente du COPRA, qui malheureusement ne peut pas être aujourd'hui devant vous. Je vais essayer de la remplacer en tant que secrétaire du COPRA.

Qu'est-ce que le COPRA ?

Un collectif qui combat depuis plus de 32 ans, le Projet autoroutier A104 de « Prolongement de la Francilienne » entre Méry-sur-Oise (Val d'Oise) et Orgeval (Yvelines) Le slide 1 représente ce projet A104 dans le tracé retenu en 2006.

Aujourd'hui ce projet a été sorti du futur SDRIF-E en cours de validation : ce qui nous laisse du répit jusqu'en 2040. Nous continuons notre lutte pour obtenir son annulation complète dès à présent.

Mais, à la place de ce projet A104, a été inscrit le Projet routier à 4 voies de « Liaison RD30-RD190/Pont d'Achères ». Nous le nommons A104 Bis, car, à terme, bien que ce projet ne soit pas une autoroute, mais une route à 2x2 voies, il établira une « LIAISON A13-A15 », c'est-à-dire entre le secteur d'Orgeval (Yvelines) et le secteur situé au nord d'Eragny (Val d'Oise), en impactant principalement autant les Yvelines que le Val d'Oise. Le slide 2 présente ce projet A104 bis, nous remarquons qu'il est très similaire à celui de l'A104 dans son tronçon sud sur la plaine d'Achères et la traversée de la Seine.

Ce projet établirait, en quelque sorte, un axe de circulation structurant Sud-Ouest/Nord-Est, entre nos 2 départements, 78 et 95, axe qui emprunterait la RN184 sur laquelle il y a déjà d'importantes difficultés de circulation actuellement.

Ce projet double la RD30 actuelle longeant ainsi les immeubles d'Achères d'une 2X2 voies avec les pollutions atmosphériques et sonores associées, sans compter la barrière que cette route crée entre la ville d'Achères et la Seine.

Le projet traverse ensuite la Seine à la hauteur de l'île de la Dérivation : île habitée mais interdite aux véhicules automobiles. Les habitants auront sur leurs têtes les voitures qu'ils ont refusé d'avoir devant chez eux !

Puis il traverse la boucle de Chanteloup dans une zone aujourd'hui naturelle, créant une barrière entre l'Haut-Ille et la Seine et fermant les corridors écologiques correspondants.

Bien que les démarches administratives aient atteint leur terme avec l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2023 portant autorisation environnementale pour sa réalisation et son exploitation, l'ampleur des oppositions des habitants, des associations, et des élus locaux ne fait que s'accroître. Une manifestation a rassemblé, dans le calme, plus de 1000 personnes le 12 novembre 2023, une pétition en ligne a recueilli, en quelques jours, plus de 15 000 signatures. De plus des recours juridiques au tribunal administratif de Versailles sont en cours pour stopper ce projet.

Il faut dire que ce vieux projet, initié dans les années 1980, et ayant été déclaré d'utilité publique en 2013, rassemble, dans un territoire fortement urbanisé, l'ensemble des nuisances que désormais tout le monde, y compris la Région Ile de France, combat :

- Augmentation des gaz à effet de serre, 14% de plus de CO2
- Artificialisation des sols, sur plus de 40 Ha
- Destruction de la biodiversité,

- Augmentation de la pollution atmosphérique et sonore, la carte de pollution au benzène des villes d'Andrésy et d'Achères situées sous les vents dominants illustre cette pollution. 32 écoles impactées + de 9200 élèves.
- Rupture des corridors écologiques, citée précédemment.

Il présente en plus des risques vis-à-vis des crues de la Seine et de l'Oise difficilement appréhendables compte-tenu des dérèglements climatiques actuels et à venir.

Enfin le budget du projet est passé de 90 millions en 2013 à 200 millions d'euros aujourd'hui. Compte-tenu des difficultés budgétaires, cette somme pourrait être utilisée de façon bien plus utile.

Les arguments retenus par le « groupe de pilotage du SDRIFe pour écarter le projet du prolongement de la francilienne s'appliquent pleinement à ce projet :

- Leur premier argument : « L'Etat ne porte pas ce projet » : c'est le Département 78 qui porte le projet, avec un apport financier de la Région Ile de France.
- Deuxième argument : « Ce projet n'est pas soutenu par tous les politiques » : la sénatrice des Yvelines Ghislaine Senée, plusieurs conseillers régionaux, les maires d'Andrésy, de Carrières-sous-Poissy, d'Eragny, de Cergy, ne soutiennent pas ce projet,
- Troisième argument : « Il faut maintenant mettre en place différents types de mobilité et pas uniquement du routier, car le « e » du « SDRIFe » signifie « Environnement » . Nous devons donc faire diminuer le nombre de projets routiers, à la suite des préoccupations environnementales » ... Alors, pourquoi « ALLER dans LE MUR » en maintenant encore ce projet A104 Bis ?
- Quatrième argument : « Ce projet est trop cher et d'un autre temps » : Dans notre cas : 200 M€ ! Dans les cartons depuis 1983 ! Lorsqu'un projet routier a 40 ans, il est OBSOLÈTE car nécessairement en complète opposition avec les politiques actuelles, du 21e siècle, de « Développement du Territoire », de « Lutte contre le réchauffement climatique » et de « Stratégie Nationale Bas Carbone ».
- Dernier argument : « L'environnement actuel a trop évolué depuis que ce projet a été pensé » : Pour les 2 projets « A104 » et « A104 Bis » nous sommes bien dans le même environnement, puisque nous sommes dans le même secteur géographique !

En d'autres termes, ce projet est d'un autre temps. Il nuit à la santé des populations et ne répond pas à l'effort que nous devons tous entreprendre pour préserver notre planète. Il n'est pas nécessaire au développement économique du territoire. Nous devons faire supprimer l'inscription de ce projet au SDRIFe et tout faire pour le stopper.

On compte sur vous !

Merci de votre attention

